



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EIVP DU 3 JUILLET 2019

Approuvé par le Conseil d'administration du 20 septembre 2019

Membres du Conseil :

Présents

M. Didier Guillot, Conseiller de Paris, Président du Conseil d'administration
Mme Marie-Christine Lemardeley, Conseillère de Paris, Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante
M. Jérôme Gleizes, Conseiller de Paris,
M. Vincent Baumont, représentant l'AIVP,
M. Jean Grillot, représentant l'AITF
M. Alain Bernard, représentant le Directeur de l'enseignement supérieur du ministère en charge de l'enseignement supérieur,
Mme Lisa Soret, représentante des élèves
Mme Yusra Lassad, représentante des élèves

Représentés (absents ayant donné pouvoir)

M. François Dagnaud, Conseiller de Paris, Maire du 19^{ème} arrondissement, ayant donné pouvoir

Absents excusés:

M. Mao Peninou, Conseiller de Paris,
M. Alexandre Vesperini, Conseiller de Paris
Mme Béatrice Lecouturier, Conseillère de Paris, déléguée du Maire du 16^{ème} arrondissement
M. Franck Lefevre, Conseiller de Paris
Mme Ghislaine Geffroy, Présidente du Conseil de perfectionnement de l'EIVP
Mme Sophie Mougard, directrice de l'Ecole des Ponts ParisTech

Ont également assisté à la réunion :

M. Franck Jung, directeur de l'EIVP
Mme Laurence Berry, secrétaire générale de l'EIVP
Mme Marie Bouard, secrétaire générale adjointe de l'EIVP
M. Youssef Diab, directeur scientifique de l'EIVP
Mme Eugenia Llamas, directrice des relations internationales de l'EIVP
Mme Sadia Mameri, responsable du service de la formation continue de l'EIVP
M. François Moreau, chef du service de l'innovation et de l'enseignement supérieur, DAE, Ville de Paris
M. Jean Cambou, bureau de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante, DAE, Ville de Paris
M. Garry Laupen, représentant du personnel administratif et technique de l'EIVP

Marie-Christine Lemardeley ouvre la séance du Conseil d'administration à 9 heures 40. Elle constate que le quorum est atteint et aborde l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu de la séance du 20 mars 2019

Le compte-rendu a été adressé aux participants. Il est approuvé à l'unanimité sans modification.

Organisation de la Régie

2019-015 : *Communication sur l'avancement du projet I-SITE Paris-Est FUTURE et l'Université Gustave Eiffel*

Marie-Christine Lemardeley demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet. Elle indique qu'elle aura des observations à faire valoir sur le texte qui est présenté.

Franck Jung présente l'avancement du volet institutionnel du projet I-SITE FUTURE, consistant en la création, au 1^{er} janvier 2020, d'un établissement expérimental dénommé « Université Gustave Eiffel », dans lequel fusionneront l'Université de Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM) et l'Institut français des sciences et techniques des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR) et auquel seront intégrés quatre établissements composantes, dont trois écoles d'ingénieur et une école d'architecture. Un projet de statuts du nouvel établissement est présenté pour discussion. L'ambition est de réussir l'hybridation des différents modèles de l'enseignement supérieur et de la recherche (universités, instituts de recherche, grandes écoles). L'établissement se distingue du modèle universitaire par un conseil d'administration recentré sur le pilotage stratégique et largement ouvert aux personnalités extérieures. L'EIVP s'intégrera comme établissement composante, avec conservation de sa personnalité morale, comme le permet l'ordonnance du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles modalités de regroupement dans l'enseignement supérieur. Ce statut lui garantit une réelle autonomie, avec un budget et un personnel propres, et lui permet de poursuivre sa mission statutaire de formation des ingénieurs de la Ville de Paris, en restant dans une relation *in house* avec la collectivité parisienne. La Ville de Paris disposera d'un siège au conseil d'administration d'Université Gustave Eiffel. Le directeur de l'EIVP aura qualité de Vice-président en charge des relations avec la Ville de Paris, ce qui favorisera le développement de coopérations en formation et en recherche. **Franck Jung** souligne que l'un des axes stratégiques du projet est de développer l'appui aux politiques publiques, beaucoup plus largement que chacun des établissements ne peut le faire aujourd'hui vis-à-vis de sa tutelle, et qu'Université Gustave Eiffel sera un acteur majeur sur les questions d'aménagement durable des villes. Le personnel de l'EIVP sera représenté dans les différentes instances d'Université Gustave Eiffel. Les élèves de l'EIVP seront représentés dans le Parlement étudiant, qui est une des innovations du projet, et participent d'ores et déjà à sa préfiguration. Certaines modalités d'application du texte seront précisées par une convention. Quelques points de discussion subsistent au sujet du projet de statuts. Il est important que les administrateurs fassent valoir leurs observations pour qu'elles puissent être prises en compte dans le texte définitif. Une réunion avec l'ensemble des tutelles est programmée par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) le 9 juillet. Ensuite, le texte devra être approuvé dans des termes identiques par les conseils d'administration des établissements, avant d'être repris par un décret. Une séance exceptionnelle du conseil d'administration de l'EIVP sera programmée à cet effet au mois de septembre.

Didier Guillot prend la présidence de séance.

Marie-Christine Lemardeley estime que le projet de statuts a beaucoup progressé par rapport aux premières versions dont elle a eu connaissance. Elle rappelle qu'en tant que présidente de l'ESPCI elle a été confrontée aux mêmes sujets d'intégration [*dans l'Idex Paris Sciences et Lettres*]. Elle souligne en particulier l'importance de la rédaction de l'article 1, avec la référence au principe de libre administration des collectivités locales, qui garantit le statut particulier de l'EIVP. Elle relève quelques points en contradiction avec ce principe, notamment les dispositions relatives à la fixation

des tarifs qui, selon elle, est nécessairement une compétence du conseil d'administration de l'EIVP. **Alain Bernard** fait observer que le projet de statuts renvoie sur certains points à une convention et invite à regarder le dispositif dans sa globalité. **Marie-Christine Lemardeley** et **Vincent Baumont** estiment que la question des tarifs est d'ordre statutaire. **Franck Jung** relève une contradiction interne entre les dispositions du texte relatives aux compétences du conseil d'administration de l'Université et celles relatives aux relations avec les établissements-composantes.

Marie-Christine Lemardeley s'interroge sur les compétences du conseil académique en matière disciplinaire. **Franck Jung** estime que la rédaction exclut clairement le personnel de l'EIVP mais doit être affinée concernant les élèves, pour prendre en compte le cas particulier des fonctionnaires, que l'on rencontre également à l'ENSG.

Marie-Christine Lemardeley relève une imprécision concernant la participation du Président d'Université Gustave Eiffel au conseil d'administration de l'EIVP, qui pourrait être simplement invité, comme c'est le cas pour le Président de [la ComUE] Paris Sciences et Lettres à l'ESPCI. D'après **Jérôme Gleizes**, la rédaction proposée implique que le Président d'Université Gustave Eiffel a voix délibérative. **Marie-Christine Lemardeley** fait valoir que les élus de la Ville de Paris doivent en tout état de cause conserver la majorité des sièges au conseil d'administration de l'EIVP ; pour admettre le Président d'Université Gustave Eiffel il faut soit supprimer un membre non élu soit créer deux nouveaux sièges, dont un serait attribué à un élu. **Didier Guillot** note qu'actuellement le directeur de l'Ecole des Ponts dispose d'un siège au conseil d'administration de l'EIVP.

Marie-Christine Lemardeley estime que le terme « avis conforme », concernant d'éventuelles modifications des statuts de l'EIVP, est inapproprié. Elle alerte sur les contradictions qui existent encore dans le texte et souhaite que ces sujets soient traités pour que le texte soit accueilli favorablement au Conseil de Paris. Elle compte sur la réunion au MESRI pour y parvenir.

François Moreau suggère un nouvel aller et retour avec les rédacteurs du projet de statuts pour qu'un maximum de points soient traités en amont de la réunion au MESRI. **Marie-Christine Lemardeley** adressera, à cette fin, des éléments écrits au directeur de l'EIVP.

Vincent Baumont s'interroge sur la portée de l'avis du Président de l'Université sur les candidatures au poste de directeur de l'EIVP. **Franck Jung** indique qu'un avis défavorable ne bloque pas la nomination mais que, dans cette hypothèse, le directeur de l'EIVP n'aurait pas qualité de vice-président de l'Université. **Marie-Christine Lemardeley** juge, à la lumière de sa propre expérience de présidente d'université, que cette réserve est légitime car une absence de consensus entre le président et ses vice-présidents rendrait l'Université ingouvernable.

Vincent Baumont dresse un parallèle entre les dispositions prévues pour l'Ecole nationale des sciences géographiques (ENSG) et l'EIVP. Les dispositions concernant l'ENSG, qui reste administrée par l'IGN, lui semblent plus simples. **Franck Jung** rappelle que l'ENSG est un service de l'IGN et qu'elle n'a pas la même autonomie que l'EIVP ; les décisions sont prises par le conseil d'administration de l'IGN et l'ENSG ne dispose pas d'un budget propre. **Vincent Baumont** souhaiterait une rédaction plus affirmative concernant l'EIVP ; la rédaction actuelle lui semble peu claire. **Jean Cambou** estime que la rédaction proposée pour l'article 1 exprime bien la position d'un établissement public local vis-à-vis d'un établissement public de l'Etat ; selon lui, l'EIVP ne peut pas avoir d'autre tutelle que la Ville de Paris et elle n'appliquera les règles édictées par l'Université que dans la mesure où celles-ci sont librement consenties. **Jérôme Gleizes** recommande de clarifier au maximum la rédaction pour éviter les contentieux.

Didier Guillot invite à prendre date pour le vote du texte définitif au mois de septembre.

Au terme de cet échange, il est donné acte au Président de sa communication sur le projet d'Université Gustave Eiffel dans le cadre du projet I-SITE Paris-Est FUTURE.

2019-016 : Compte-rendu d'exécution du contrat d'objectifs et de performance pour les exercices 2017 et 2018

Didier Guillot demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Franck Jung présente le premier compte-rendu d'exécution du contrat d'objectifs et de performance 2017-2021, portant sur les réalisations des années 2017 et 2018. Il relève plusieurs indicateurs en progression, notamment le taux d'insertion professionnelle des diplômés, confirmé par les résultats de la dernière enquête de la Conférence des grandes écoles, et la proportion d'élèves internationaux et doubles diplômés à l'international. Il mentionne les actions d'innovation pédagogique, financées par la chaire Evesa, dans le domaine de l'éclairage public et plus largement. Parmi les chantiers en cours, il évoque plus particulièrement l'apprentissage, rappelant que dans sa propre feuille de route figure la mission d'étudier la faisabilité d'une ouverture de la formation d'ingénieur par apprentissage. Il estime que cette filière est très importante au regard des évolutions des règles de répartition du produit de la taxe d'apprentissage et qu'elle contribuera à la visibilité de la formation. Il indique avoir reçu des signaux positifs d'entreprises et de la Ville de Paris, qui seraient intéressés par l'accueil d'apprentis. Il précise que les règles de la Commission des titres d'ingénieur (CTI) n'ont pas permis de déposer une demande d'accréditation avant cette année, mais que cela a été fait en juin 2019 pour une visite de la CTI en 2020 et une ouverture de la filière à la rentrée 2021. Concernant l'activité de formation continue, **Franck Jung** évoque un contexte plus difficile en 2018, mais se félicite du lancement de la formation D-PRAUG en programmation architecturale, urbanisme et génie urbain, que la Ville de Paris a soutenu en finançant trois stagiaires. Il considère le niveau de production en recherche très satisfaisant étant donné la taille réduite de l'équipe. Dans ce domaine également, il relève des indicateurs en progression, s'agissant du nombre de publications et du nombre de doctorants encadrés, et l'instauration d'une dynamique nouvelle, avec les chaires, le rattachement aux laboratoires, et la mise en route de l'I-SITE.

Alain Bernard mentionne la convention de l'Ecole des Ponts, qui couvre également l'activité de recherche, avec un conseil scientifique commun, et demande où en est ce partenariat. **Franck Jung** confirme que l'EIVP a une convention d'association avec l'Ecole des Ponts jusqu'en 2020 et que des discussions sont en cours au niveau d'Université Gustave Eiffel pour définir les relations de la future université avec l'Ecole des Ponts. **Alain Bernard** relève que les laboratoires de rattachement des chercheurs de l'EIVP, Lab'Urba et Lastig, sont dans le périmètre d'Université Gustave Eiffel. **Franck Jung** indique que le rattachement des équipes de l'EIVP à ces laboratoires a été validé par le conseil scientifique commun, en 2015 pour le Lab'Urba et en 2017 pour le Lastig. **Youssef Diab** précise que seul le Lastig est un laboratoire propre à Université Gustave Eiffel (tutelle IGN-UPEM-EIVP), le Lab'Urba étant en cotutelle avec l'Université de Paris-Est Créteil. Il fait état d'un enjeu de taille critique ; les questions urbaines, qui sont centrales dans le projet scientifique de la future Université, sont actuellement traitées dans trois laboratoires : LVMT, Lab'Urba et LATTs, seul ce dernier ayant le statut d'unité mixte de recherche. Il estime que la structuration va évoluer, compte tenu des ambitions du projet scientifique. **Alain Bernard** évoque l'exercice de clarification auquel s'est livré le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui vise à mettre un terme à la pratique des « équipes d'accueil » et à inciter les universités à structurer des unités de recherche propres en fonction de leur politique ou à construire ou intégrer des unités mixtes avec les organismes de recherche.

Au terme de cet échange, il est donné acte au Président de sa communication sur le compte-rendu d'exécution du contrat d'objectifs et de performance pour les exercices 2017 et 2018.

Budget

2019-017 : Situation du budget et des emplois

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry rappelle qu'en 2019 l'EIVP a inscrit en recettes de la section de fonctionnement des crédits issus de ses réserves et que l'objectif est de ne pas les consommer en totalité, mais d'en reporter une partie pour pouvoir faire face à des aléas en 2020. Elle estime que l'objectif de recettes propres fixé à 1,64 M€, en progression par rapport aux réalisations des années antérieures, pourra être atteint dans la mesure où on est à réglementation constante pour la taxe d'apprentissage, où les actions de formation continue se déroulent conformément au calendrier prévu et où le remplissage des formations est satisfaisant. Elle mentionne un risque à hauteur de 90.000 € sur un contrat de recherche avec l'Ademe, en raison de dépenses inférieures au seuil de déclenchement du financement, mais actuellement le potentiel de recettes est supérieur à l'inscription budgétaire. Concernant les dépenses, elle relève que l'exécution de la masse salariale est à 3 points au-dessus du budget ; il y a une saisonnalité liée aux vacances d'enseignement, mais la tendance n'est pas bonne pour cette ligne qui constitue le premier poste de dépense de l'établissement. A propos du loyer, qui est le deuxième poste de dépenses, elle mentionne un courrier adressé mi-juin au bailleur, pour confirmer les demandes d'aménagement des conditions financières de location, courrier dont le directeur général de la RIVP a accusé réception mais qui n'a pas reçu d'autre réponse à ce jour. Elle relève que le dispositif du concours est inchangé cette année et n'attend pas d'économie sur ce poste. Elle affirme que le travail d'optimisation se poursuit sur les dépenses courantes, mais porte sur moins de 15% du budget de fonctionnement, et alerte sur les coûts de transition importants exposés cette année, en raison des réformes en cours, sur les programmes, sur les processus de travail. Elle fait valoir que l'accélération du *turn over* du personnel en 2018 a mis en évidence les fragilités du fonctionnement actuel et que l'établissement a besoin d'être accompagné pour faire évoluer ses processus, et aussi ses systèmes d'information. Concernant la situation des emplois, elle note que le *turn over* reste élevé début 2019, malgré la poursuite de la déprécarisation ; néanmoins l'établissement arrive généralement à recruter dans des délais courts, entre trois semaines et trois mois ; des contrats de courte durée sont mis en place pour les postes qui ne peuvent pas souffrir de vacance. Au niveau du comité de direction, elle mentionne l'arrivée d'un nouveau directeur des systèmes d'information.

Aucune intervention n'étant sollicitée, il est donné acte au Président de sa communication sur la situation du budget et des emplois.

2019-018 : Admission en non valeur de créances devenues irrécouvrables

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry précise qu'en vertu du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable, les opérations de recouvrement sont réalisées par la Direction régionale des finances publiques. Dans le cadre de l'apurement périodique des comptes, celle-ci a présenté un ensemble de créances, au titre des années 2011 à 2015, pour lesquelles les procédures amiables et contentieuses ont été menées à leur terme sans permettre le recouvrement des sommes dues. L'admission de ces titres de recette en non valeur, d'un montant de 12.136,02 € constitue une dépense réelle de la section de fonctionnement. La perte sur créances irrécouvrables est à rapprocher du montant des recettes propres, qui est de 7 M€ sur la même période.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant l'admission en non valeur de titres de recette pour un montant de 12.136,02 € est adoptée à l'unanimité.

2019-019 : Remise gracieuse partielle

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry présente la demande de remise gracieuse présentée par un stagiaire du Mastère spécialisé Urbeusep. La règle est que toute formation commencée est due en totalité. Cependant, dans le cas d'espèce, le stagiaire a été confronté à un ensemble de difficultés scolaires, personnelles et financières qui l'ont empêché de mener à bien sa formation. Sans relever au sens propre de la force majeure, ces circonstances justifient que l'établissement transige sur une remise gracieuse à hauteur de 50% de la créance, soit 5.012,50 €. Le stagiaire, qui a déjà acquitté une partie des frais de formation, reste redevable de 3.147,69 €. L'annulation partielle du titre de recette constitue une dépense réelle de la section de fonctionnement.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la remise gracieuse partielle des sommes dues par M. Aïssa Gaamoura au titre de son inscription au Mastère spécialisé Urbeusep pour un montant de 5.012,50 € est adoptée à l'unanimité.

Marchés publics

Aucune affaire

Fixation des tarifs

Aucune affaire

Formation, élèves

2019-020 : Règlement de scolarité 2019-2020

Didier Guillot demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Franck Jung présente les éléments de la mise à jour annuelle du règlement de scolarité. Les conditions d'obtention du diplôme sont modifiées conformément à l'avis de la CTI du mois de juin 2018 relatif à l'accréditation pour la délivrance du titre d'ingénieur : l'exigence d'une moyenne de 12 sur l'ensemble du cursus pour l'obtention du diplôme, ainsi que l'exigence d'une moyenne en troisième année, sont supprimées ; en effet, la CTI, conformément aux recommandations européennes, privilégie la validation par semestre, qui constitue un critère majeur d'accréditation. A la demande de la direction des ressources humaines de la Ville de Paris, les dispositions concernant les élèves fonctionnaires sont précisées pour prendre en compte les dispositions du statut particulier du corps des ingénieurs et architectes d'administrations parisiennes, en particulier sur les questions de redoublement et de discipline. Les références au programme des études de la formation d'ingénieur sont mises à jour, pour tenir compte des premières modifications opérées en 2019. **Franck Jung** précise qu'une révision plus systématique du programme est prévue pour la rentrée 2020, sur la base des orientations qui ont été validées par le conseil de perfectionnement le 14 mai 2019. Par ailleurs, l'établissement souhaite se donner une souplesse dans les modalités d'évaluation des stages ; dans la rédaction actuelle du règlement de scolarité, l'évaluation des stages requiert systématiquement l'organisation d'une soutenance devant un jury ; cette modalité sera laissée à l'appréciation de la direction de l'enseignement, sauf pour le stage « Travaux de fin d'études » pour lequel la soutenance reste de rigueur. Dans le même esprit, les dispositions du règlement conférant un caractère automatique aux sanctions en cas de plagiat sont modifiées pour laisser une capacité d'appréciation au cas par cas. Concernant la scolarité EPS-AA assistant en architecture, **Franck Jung** présente un règlement qui a été restructuré et harmonisé avec celui de la formation d'ingénieur.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant le règlement de scolarité de l'année scolaire 2019-2020 est adoptée à l'unanimité.

2019-021 : *Communication sur les bourses d'établissement sur critères sociaux*

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry présente l'évolution des attributions de bourse d'établissement sur critères sociaux depuis la création de ce dispositif, en 2015, en accompagnement de la revalorisation du tarif des frais de scolarité des formations ingénieur et assistant en architecture. Elle indique que le dispositif est désormais en vitesse de croisière, qu'il bénéficie pour l'année scolaire 2018-2019 à 83 élèves pour un montant moyen de 421 € par élève, en complément de la bourse d'Etat ou en complémentarité avec celle-ci pour des cas particuliers qui ne sont pas couverts par le dispositif national. Les critères d'attribution ont été formalisés à la lumière de l'expérience des années précédentes, ils prennent en compte la situation familiale et de revenu, le coût du logement, et la situation personnelle des élèves.

Aucune intervention n'étant sollicitée, il est donné acte au Président de sa communication sur les bourses d'établissement sur critères sociaux.

Conventions

2019-022 : *Convention avec la ComUE UPE relative au reversement de crédits I-SITE pour le financement du projet de recherche Qualiscope*

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry explique que les crédits de l'I-SITE FUTURE sont actuellement gérés par la ComUE Université Paris-Est et sont reversés aux établissements porteurs des actions au fur et à mesure de la réalisation du projet. L'EIVP bénéficie dans ce cadre d'une allocation doctorale d'un montant de 40.000 € finançant l'accueil d'une doctorante, conjointement avec l'Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines, pour des travaux de recherche portant sur la mesure de la qualité de l'air.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'une convention avec la ComUE UPE relative au reversement de crédits I-SITE pour le financement du projet de recherche Qualiscope est adoptée à l'unanimité.

2019-023 : *Accord de partenariat entre le Cerema et les établissements préfigurant l'Université Gustave Eiffel*

Didier Guillot demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Franck Jung affirme que ce projet de convention manifeste la volonté d'une continuité de collaboration avec le Cerema, centre d'expertise du Ministère de la transition écologique et solidaire, principalement de la part de l'IFSTTAR, qui coopère activement avec le Cerema sur les thématiques de la route de 5^{ème} génération et du véhicule connecté, mais aussi de la part des autres établissements de la future Université Gustave Eiffel. Il mentionne les collaborations existantes entre l'EIVP et le Cerema sur trois projets de recherche en cours et souligne l'intérêt pour l'EIVP de se rapprocher de cet acteur, qui compte 3.700 agents et constitue un ensemble très riche d'expertises, susceptibles d'être mobilisées pour la formation.

Marie-Christine Lemardeley relève que les deux derniers dossiers présentés au Conseil illustrent l'intérêt que l'EIVP soit dans cette nouvelle configuration d'Université Gustave Eiffel, qui lui permet

d'envisager un projet d'envergure avec un acteur national et d'obtenir des financements sur un sujet de recherche qui intéresse la Ville de Paris.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'un accord de partenariat avec le Cerema, l'IFSTTAR, l'Université de Paris-Est Marne-la-Vallée, la Chambre de commerce et d'industrie de Paris Ile-de-France au titre de ESIEE Paris, l'IGN au titre de l'ENSG et l'Ecole d'architecture de la ville et des territoires est adoptée à l'unanimité.

2019-024 : *Convention avec l'association Etudes Urbaines relative à l'organisation du SUP 2019*

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry rappelle que le SUP est la mission d'études à l'international réalisée par les élèves-ingénieurs de 3^{ème} année, qui fait l'objet d'une restitution à l'occasion des vœux de l'EIVP ; son organisation est prise en charge par une association étudiante qui perçoit les financements apportés par les élèves, par l'établissement et par des entreprises intéressées par le thème de l'étude. Elle précise que le thème retenu cette année est « La rue de demain », en adéquation avec le thème de l'Université d'été. Elle signale que le périmètre géographique a été resserré sur l'Europe et le Maghreb et qu'une équipe d'étudiants internationaux travaillera spécifiquement sur le cas parisien. Elle relève que le budget global a été ramené de 50.000 € à 35.000€ et que l'économie bénéficie aux élèves, la participation de l'établissement étant maintenue à hauteur de 13.000 €.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération accordant une subvention de 13.000 € à l'association Etudes Urbaines pour l'organisation du SUP 2019 et autorisant la signature d'une convention avec l'association Etudes Urbaines relative à l'organisation du SUP 2019 est adoptée à l'unanimité.

2019-025 : *Convention avec la CDEFI relative aux modalités de versement des bourses du programme Brafitec*

Didier Guillot demande à la directrice des relations internationales de rapporter le projet.

Eugenia Llamas présente le programme Brafitec, programme de coopération entre les universités brésiliennes et les écoles d'ingénieur françaises, co-financé par les Etats français et brésilien, et dont l'opérateur national pour la partie française est la CDEFI – Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieur. L'EIVP est engagée dans plusieurs projets du programme Brafitec, ayant pour objet la mobilité internationale des étudiants, avec dans certains cas la fonction d'établissement coordinateur. La Direction régionale des finances publiques a demandé que le circuit de versement des bourses de mobilité, entre la CDEFI, l'établissement coordonnateur et les établissements d'origine des élèves, soit explicité par une convention, qui vient en complément des conventions particulières passées pour chaque projet.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'une convention avec l'association Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieur relative aux modalités de versement des bourses du programme Brafitec est adoptée à l'unanimité.

2019-026 : *Convention d'accueil d'élèves avec le CNAM - ESGT*

Didier Guillot demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Franck Jung introduit deux dossiers ayant pour objet l'accueil en troisième année d'élèves issus d'autres écoles d'ingénieurs, avec un potentiel de réciprocité pour des élèves de l'EIVP désireux de diversifier leur parcours. Il présente, en premier lieu, le projet de convention avec l'Ecole supérieure des géomètres et topographes (ESGT), équipe pédagogique nationale du Conservatoire national des arts et métiers. Un élève sera accueilli dans ce cadre en 2019-2020. Conformément aux usages, les frais de scolarité sont acquittés dans l'établissement d'origine. **Franck Jung** relève des convergences

de débouchés entre les deux écoles, prenant l'exemple d'un jeune diplômé de l'EIVP actuellement en cours de stage pour devenir géomètre-expert inscrit à l'Ordre.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'une convention avec le Conservatoire national des arts et métiers relative à l'accueil d'élèves-ingénieurs de l'Ecole supérieure des géomètres et topographes est adoptée à l'unanimité.

2019-027 : *Convention d'accueil d'élèves avec l'Institut Mines Télécom – Ecole nationale supérieure des mines d'Albi - Carmaux*

Didier Guillot demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Franck Jung présente le projet de convention avec l'Ecole nationale supérieure des mines d'Albi – Carmaux, école de l'Institut Mines Télécom. Il précise que la convention concerne un élève accueilli par l'EIVP en 2019-2020 mais a vocation à être reconduite sur plusieurs années, et qu'une refacturation partielle des frais de scolarité est prévue en cas de déséquilibre des flux entrants et sortants.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'une convention avec l'Institut Mines Télécom relative à l'accueil d'élèves-ingénieurs de l'Ecole nationale supérieure des mines d'Albi – Carmaux est adoptée à l'unanimité.

2019-028 : *Conventions-type de formation pour la mise en œuvre des Mastères spécialisés*

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry indique que, par délibération du 23 mars 2010, le conseil d'administration a approuvé un convention-type de formation pour la mise en œuvre des Mastères spécialisés et qu'il apparaît que, pour faciliter les opérations de recouvrement, ce texte doit évoluer et décrire plus précisément les conditions de financement de la formation, qui peut être financée par le stagiaire à titre individuel, par un tiers financeur (l'employeur ou un autre organisme), ou par une combinaison de ces deux formules. A cette occasion, certaines dispositions sont mises à jour, dont notamment le délai de rétractation légal au titre de la protection du consommateur. Trois conventions-types sont proposées correspondant à ces différents cas de figure.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant les conventions-type de formation pour la mise en œuvre des Mastères spécialisés est adoptée à l'unanimité.

2019-029 : *Convention de reversement des crédits de l'I-SITE FUTURE avec la ComUE Université Paris-Est et les établissements préfigurant l'Université Gustave Eiffel*

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry rappelle qu'à ce stade du projet, les crédits de l'I-SITE FUTURE sont portés par la ComUE Université Paris-Est et qu'il est prévu que le portage soit transféré au futur établissement Université Gustave Eiffel à compter de 2020. Afin d'accélérer le processus de création et de mise en œuvre de l'Université Gustave Eiffel, de fluidifier la transition entre les deux structures (notamment en évitant de recruter au niveau de la ComUE du personnel qui aurait vocation à être transféré à la future université) et de faciliter la mise en œuvre des actions, le comité de pilotage de l'I-SITE a validé le reversement de crédits à hauteur de 1.883.000 € pour financer un ensemble d'actions de transformation liées à la création de l'Université Gustave Eiffel. Ces actions seront portées par les deux entités ayant vocation à être fusionnées dans l'Université Gustave Eiffel, l'IFSTTAR et l'UPEM. La convention n'a pas d'incidence financière pour l'EIVP, qui bénéficiera néanmoins de certaines actions d'accompagnement du changement.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'une convention de reversement avec la ComUE Université Paris-Est, l'IFSTTAR, l'Université de Paris-Est Marne-la-Vallée, la Chambre de commerce et d'industrie de Paris Ile-de-France au titre de ESIEE Paris, l'IGN au titre de l'ENSG et l'Ecole d'architecture de la ville et des territoires est adoptée à l'unanimité.

2019-030 : *Convention avec l'association pour le développement d'Espaces et Sociétés relative à la mise à disposition de locaux*

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry indique que l'EIVP accueille quatre fois par an le comité de rédaction de la revue *Espaces et Sociétés*, revue scientifique de référence pour le traitement des questions urbaines sous l'angle des sciences humaines et sociales. Elle précise que la convention destinée à encadrer les conditions de mise à disposition des locaux de l'EIVP prévoit la gratuité des espaces en raison du caractère non lucratif de l'activité et de sa proximité avec les thématiques traitées à l'EIVP.

En réponse à une question de **Marie-Christine Lemardeley, Youssef Diab** précise que le rédacteur en chef est actuellement Jérôme Monnet et que la revue bénéficie du soutien de [l'agence interministérielle] PUCA et du CNRS.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'une convention avec l'association pour le développement d'*Espaces et Sociétés* relative à la mise à disposition de locaux est adoptée à l'unanimité.

Ressources humaines

2019-031 : *Application du RIFSEEP aux agents de l'EIVP relevant de certains corps de fonctionnaires des administrations parisiennes*

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet et précise que celui-ci a été débattu en comité technique le 25 juin.

Laurence Berry rappelle que le RIFSEEP - régime indemnitaire tenant compte des fonctions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, a été instauré par décret du 20 mai 2014 pour la fonction publique de l'Etat et qu'il est progressivement déployé sur l'ensemble des corps et cadres d'emploi de la fonction publique. Il s'agit d'une mesure de simplification, puisque les centaines de régimes de primes et indemnités diverses sont fondus en une seule et unique indemnité forfaitaire mensuelle, tenant compte des responsabilités, de l'expertise et des sujétions liées à l'emploi, à laquelle s'ajoute un complément annuel reflétant l'engagement professionnel de l'agent. Pour l'EIVP, le scénario finalement retenu est un passage au RIFSEEP en deux temps ; les corps concernés par cette première phase sont ceux pour lesquels il existe d'ores et déjà une référence Ville de Paris (attachés d'administration, secrétaires administratifs, adjoints administratifs, chargés d'études documentaires, assistants spécialisés des bibliothèques et des musées, agents de logistique générale). Pour certains corps techniques (ingénieurs cadres supérieurs, ingénieurs et architectes, techniciens supérieurs) il faudra attendre le 1^{er} janvier 2020 pour disposer des références du Ministère de la transition écologique et de la Ville de Paris. **Laurence Berry** précise que la délibération porte sur les montants minima et maxima d'attribution par corps et par groupe de fonctions et que l'EIVP s'est calée sur les fourchettes de la Ville de Paris, qui sont relativement larges. La répartition des emplois par groupe de fonctions au sein de chaque corps, validée par le comité technique, sera établie par arrêté du Président de la régie.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour les agents de l'EIVP relevant de certains corps des administrations parisiennes est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Université d'été 2019

Fabien Reppel présente le programme définitif de l'Université d'été sur le thème des « rues de demain », qui se tiendra du 15 au 17 septembre 2019. Il annonce que l'EIVP accueillera à cette occasion la partie itinérante de l'exposition sur les routes du Grand Paris actuellement présentée au Pavillon de l'Arsenal. **Youssef Diab** signale que l'EIVP est impliquée dans une des équipes retenues par le Forum métropolitain dans sa consultation sur le devenir des infrastructures routières et a contribué à l'ouvrage publié par le Forum métropolitain. **Marie-Christine Lemardeley** invite très vivement l'EIVP à communiquer sur ces éléments.

Calendrier de l'évaluation par le Haut conseil d'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche (HCERES)

Laurence Berry indique que le rapport d'autoévaluation a été déposé le 31 mai et que la visite de l'équipe d'experts est prévue les 10 et 11 septembre ; certains membres du conseil seront sollicités pour ces entretiens.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question diverse évoquée, le Conseil d'administration est clos à 10h40.